

# COMMISSION ROYALE

Émise sous le Grand Sceau de la Province de Québec, le Onzième jour de janvier, l'an mil huit cent quatre vingt-douze, nommant et constituant l'honorable juge Michel Mathieu, Donald MacMaster, avocat et Conseil de la Reine, et Damase Masson, négociant, commissaires, pour faire enquête sur divers sujets et matières, se rattachant au bon gouvernement de cette Province, sous l'autorité des articles 596 et suivants des Statuts Refondus de la dite Province, au sujet des enquêtes sur les affaires publiques.

---

## PROCES-VERBAUX DES SÉANCES ET DÉPOSITIONS DES TÉMOINS

---

### CINQUIÈME SÉANCE.

Le vingt-huitième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.

#### PRÉSENTS :

L'honorable Juge MICHEL MATHIEU,

“ MR. DONALD MACMASTER,

“ MR. DAMASE MASSON,

Commissaires.

---

La Commission se réunit à Montréal, en le Palais de Justice, le vingt-huitième jour de janvier courant à dix heures. Les avocats suivants sont présents : MM. Isidore N. Belleau C. R., G. Stuart C. R., et F. T. Bisailon C. R. pour l'honorable Procureur-Général.

Aucune application n'étant faite, M. G. Stuart C. R. demande à procéder avec le contrat Breton.

Les noms des témoins suivants qui ont été assignés sont alors appelés :

MM. P. N. Breton, Geo. Daveluy, Eus. Sénécal, H. J. A. Prendergast, E. E. Webb, H. T. Machin, A. DeMartigny, Geo. Balfour, J. Brunet, P. Bousquet, Wm. Mitchell.

## TÉMOIGNAGE DE M. G. DAVELUY.

(Entendu le vingt-huitième jour de janvier, 1892)

GEORGE DAVELUY, comptable, de Montréal, âgé de 39 ans, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Q. M. Daveluy, dans l'automne de 1890, vous vous êtes occupé de vendre au gouvernement de la province de Québec une certaine collection préparée par P. N. Breton, de Montréal ?

R. Oui, monsieur.

Q. Auprès de qui avez-vous fait des démarches pour vendre cette collection ?

R. Auprès du gouvernement de la Province de Québec.

Q. Avez-vous vu quelques personnes en particulier faisant partie du gouvernement de la province de Québec ?

R. J'ai vu différents députés à qui j'en ai parlé.

Q. Voulez-vous dire quels sont ces députés à qui vous en avez parlé ?

R. A l'honorable monsieur Duhamel.

Q. George Duhamel ?

R. George Duhamel.

Q. Commissaire des Terres de la Couronne ?

R. Commissaire des Terres de la Couronne ; à monsieur Joseph Brunet.

Q. Député de la division St-Jacques ?

R. Député de la division St-Jacques ; à M. Béland, député de Montréal, aussi.

Q. En avez-vous parlé à d'autres ?

R. Je ne me rappelle pas en avoir parlé à d'autres.

Q. Quel était le but de vos démarches auprès de ces personnes ?

R. J'ai agi dans cette affaire comme courtier de M. Breton en vertu d'un contrat qu'il m'a signé, un contrat à commission.

Q. En vertu de votre contrat avec M. Breton, quelle devait-être la commission que vous deviez avoir sur cette vente ?

R. Il devait m'être payé quarante pour cent sur le résultat de la vente.

Q. Combien monsieur Breton demandait-il pour sa collection ?

R. Il demandait cinq mille piastres (5,000).

Q. Avez-vous fait part à aucun des ministres, des avantages qui vous reviendraient si vous parveniez à vendre cette collection au gouvernement ?

R. Non, je n'en ai fait part à personne.

Q. Eh bien, avez-vous réussi à faire vendre cette collection au gouvernement ?

R. J'ai réussi à la faire vendre dans le courant du mois de mars ou avril, (1891).

Q. Avez-vous été notifié personnellement que cette vente était faite, que le gouvernement consentait à acheter cette collection ?

R. Je n'ai pas été notifié personnellement, monsieur Breton a reçu l'avis.

Q. Voulez-vous dire comment vous êtes venu en rapport avec monsieur Breton, au sujet de cette vente-là ?

R. C'est monsieur Breton qui est venu chez moi me confier sa vente ; il m'a demandé de m'intéresser auprès du gouvernement pour faire cette vente de collection de sous et médailles.

Q. Vous a-t-il dit pourquoi il venait auprès de vous ?

R. Il m'a dit qu'il travaillait depuis longtemps auprès du gouvernement pour faire cette vente et n'ayant pas réussi, on lui a fait comprendre que s'il passait par l'intermédiaire, c'est-à-dire le courtier qui avait vendu les livres de Cadieux et Derome, il réussirait. Alors, monsieur Breton, est venu me trouver chez moi, à ma maison privée, et il m'a demandé de me charger de la vente de sa collection de sous et de médailles canadiens.

Q. Est-ce vous qui aviez servi d'intermédiaire pour messieurs Cadieux & Derome auprès du gouvernement ?

R. C'est moi qui ai agi comme courtier.

Q. Quelles démarches avez-vous faites en rapport avec cette vente-là ?

R. J'ai fait plusieurs voyages à Québec.

Q. A-t-il été question dans vos conversations avec les ministres ou avec les députés d'aucun avantage pour eux ou pour le parti auquel ils appartenaient ?

R. Non, il n'en a pas été question.

Q. Est-ce qu'on vous a posé des conditions pour assurer le succès de vos démarches ?

R. Non, on ne m'a posé aucune condition.

Q. En avez-vous parlé à monsieur Mercier ?

R. Oui, j'en ai parlé à l'Honorable monsieur Mercier, à Québec.

Q. Qu'est-ce qu'il vous a dit ?

R. Il m'a dit que cette affaire était venue devant le Conseil deux ou trois fois, qu'elle avait été refusée trois fois par le Conseil, et qu'il se chargeait de faire passer l'ordre-en-conseil la prochaine fois.

Q. Il était décidé dans le temps à acheter la collection ?

R. A acheter la collection.

Q. Quand le paiement de cette collection a-t-il eu lieu ?

R. Le paiement a eu lieu dans le courant d'avril, 1891.

Q. Savez-vous comment le paiement s'est fait ?

R. Je sais que le paiement s'est fait par une lettre de crédit à l'ordre de monsieur Breton.

Q. Avez-vous vu cette lettre de crédit ?

R. Non, je ne l'ai pas vue.

Q. Avez-vous été payé de votre commission par monsieur Breton ?

R. J'ai été payé d'une partie de la commission.

Q. Par qui ?

R. Par Monsieur Breton lui-même.

Q. Combien avez-vous reçu ?

R. J'ai reçu \$500.

Q. Ce n'était pas la commission que vous deviez avoir ?

R. Je devais avoir \$2,000, suivant le contrat que M. Breton m'avait donné.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas eu \$2,000 ?

R. Aussitôt la lettre de crédit arrivée, M. Breton est venu me rencontrer et, en présence de M. Béland, il m'a dit qu'il était impossible pour lui de payer les

---

\$2,000 ; qu'une autre partie lui demandait un certain montant et que s'il ne donnait pas ce montant-là, la lettre de crédit était pour être retournée à Québec. Alors, je lui ai répondu que je ne tenais pas à lui faire dommage, le moins possible, et, après beaucoup de supplications, j'ai consenti à accepter \$500 au lieu de \$2,000.

Q. Le M. Béland dont vous parlez était le député de Montréal-Est, n'est-ce pas ?

R. Oui.

Q. Et cette autre partie dont vous parlait M. Breton, qui était-elle ?

R. Je pense que c'était M. Geoffrion.

Q. Vous a-t-il mentionné le nom de M. Geoffrion ?

R. Je pense que oui.

Et le témoin ne dit rien de plus,

---

TÉMOIGNAGE DE M. PIERRE NAPOLÉON BRETON

M. PIERRE NAPOLÉON BRETON, de Montréal, libraire, âgé de 34 ans, étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Q. Monsieur Breton, vous avez fait auprès du gouvernement de la Province de Québec, des démarches pour vendre une collection de médailles et un livre intitulé " Le Collectionneur Illustré, " n'est-ce pas ?

R. Oui, monsieur.

Q. Quand avez-vous commencé telles démarches ?

R. A la fin de novembre, 1890.

Q. Voulez-vous dire quelles sont les personnes que vous avez approchées au sujet de cette vente que vous entendiez faire au gouvernement ?

R. D'abord, il ne s'agissait que de mon livre, " Le Collectionneur Illustré " de Monnaies Canadiennes. Je suis allé à Québec à la fin de novembre et j'ai essayé de les vendre. J'ai entrevu M. Robidoux et plusieurs autres députés, entre autres M. Brunet, mon député, et j'avais une lettre d'introduction auprès de M. Béland. Avec le travail de ces messieurs j'ai essayé à faire ma vente ; j'ai été refusé et je suis revenu à Montréal.

Q. Quand vous parlez de M. Robidoux vous entendez l'honorable procureur-Général dans le temps, député de Chateauguay ?

R. Certainement. Revenu à Montréal, je n'avais pas abandonné le projet de vendre mon livre. Dans mon voyage je m'étais assuré que le gouvernement n'avait pas de collection de monnaies canadiennes ; alors, j'ai entrepris de leur en vendre une. Ayant entendu parler que M. George Daveluy avait récemment fait des ventes au gouvernement, avait réussi, je suis allé à sa maison privée lui demandant de venir à mon magasin. Monsieur Daveluy est venu en effet et m'a dit qu'il se chargerait volontiers de la chose, d'autant plus qu'il réussissait bien et que même il était porteur dans le moment d'une lettre de crédit pour une autre maison, et qu'il pensait bien qu'il réussirait avec mon affaire. Je lui ai demandé combien cela me coûterait.

Il m'a dit : " Faites la commission le plus fort que vous pourrez, parce que, il a dit, voyez-vous, j'ai des montants à verser moi-même ; alors, je dois voir à cela. Plus vous donnerez, mieux ça fera mon affaire." Et il m'a mentionné une commission de quarante pour cent qu'il recevait dans cette transaction qu'il venait de terminer. Voilà pourquoi le lendemain je lui ai donné un contrat avec ces conditions, c'est-à-dire quarante pour cent sur la collection de monnaies canadiennes, évaluée à quatre mille piastres (\$4000), et non pas cinq mille, comme il l'a dit. Ensuite, si le gouvernement consentait à prendre trois mille copies de mon livre je lui donnerais le même taux, quarante pour cent, et sur cinq mille copies du livre, cinquante pour cent.

Alors, à plusieurs reprises, je trouvais que monsieur Daveluy prenait du temps à faire la transaction ; je l'ai menacé même de lui retirer la chose. Chaque fois il me disait : " Je suppose que c'est M. Geoffrion que tu vas aller voir. Dans tous les cas, je peux faire la chose."

Alors, vu qu'il me mentionnait le nom de monsieur Geoffrion assez souvent, j'ai pensé que ce serait peut-être bon pour moi d'aller voir monsieur Geoffrion. Voilà comment je suis allé voir monsieur Geoffrion.

Ayant dit à M. Geoffrion que j'étais engagé avec monsieur Daveluy, il a refusé d'agir pour moi.

Q. Entendez-vous M. Geoffrion, avocat ?

R. Oui, monsieur, M. C. A. Geoffrion.

Q. Vous alliez lui proposer de se charger de faire la vente ?

R. De réussir auprès du gouvernement à faire vendre mon "Collectionneur." Alors, je suis allé voir M. Daveluy et je lui ai dit que je ne réussirais certainement pas à faire ma transaction avec lui et que ça prenait trop de temps, lui demandant combien il demanderait pour se retirer. Il m'a demandé cinq cents piastres (\$500), et j'ai consenti. Ensuite je suis retourné chez M. Geoffrion. Comme j'avais offert quarante pour cent à M. Daveluy, ce qui aurait formé deux mille piastres (\$2,000), j'ai pensé qu'en donnant quinze cents piastres (\$1,500) à M. Geoffrion ça formerait le montant que j'étais pour donner en premier lieu, et j'ai offert \$1,500 à M. Geoffrion pour le fonds électoral.

Q. Qui vous avait dit d'aller trouver M. Daveluy ?

R. Un employé de la maison Cadieux et Derome.

Q. Quel est cet employé-là ?

R. Monsieur Martin.

Q. Quand avez-vous réussi à effectuer la vente de votre collection ?

R. Je l'ai livrée à Québec, vers le quinze avril, je crois ; je ne peux pas préciser la date au juste. M. Langelier m'a dit qu'il envoyait la lettre de crédit le même jour. Quelques jours après, la lettre ne m'étant pas arrivée à Montréal, je suis retourné à Québec.....

Q. Quand avez-vous été notifié que la lettre de crédit devait émaner le même jour ?

R. C'est le quinze avril, je crois, parce que j'ai livré tous mes livres et ma collection ce jour-là, à Québec.

Q. Etes-vous allé personnellement livrer cela ?

R. Je suis allé personnellement les livrer. Voici le reçu de l'Express daté du treize avril, pour les livres ; la collection je l'apportais moi-même.

Q. Avez-vous vu ce jour-là monsieur Charles Langelier ?

R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous constaté si la lettre de crédit avait été souscrite ce jour-là ?

R. Monsieur Langelier m'a dit qu'il enverrait la lettre de crédit le même jour.

Q. Pourquoi ne vous la donnait-t-il pas ce jour-là ?

R. Pour la raison que, comme il m'a dit, ne me connaissent pas personnellement, il préférerait l'envoyer à Montréal à M. Robidoux, qui dans le temps, se trouvait à Montréal, et que M. Robidoux me la remettrait.

Q. Vous connaissiez M. Robidoux ?

R. Oui, monsieur.

Q. Vous connaissiez monsieur Béland dans le temps ?

R. Oui, monsieur.

Q. Ainsi que monsieur Brunet ?

R. Oui, monsieur. Monsieur Béland je ne le connaissais pas quand j'ai commencé ma transaction.

Q. Vous l'avez connu après ?

R. Je l'ai connu à Québec avec une lettre d'introduction.

Q. De la part de qui ?

R. De monsieur Onésime Labrecque.

Q. Vous connaissiez l'Honorable monsieur Mercier ?

R. Pas personnellement.

Q. Vous ne lui avez pas fait de visite au sujet de cette affaire ?

R. Monsieur Mercier je lui ai parlé une fois, à Québec, et il m'a refusé.

Q. Mais vous êtes allé le voir ?

R. Je suis allé le voir, c'est-à-dire, je l'ai rencontré au sortir de la Chambre.

Q. Vous étiez allé voir monsieur Langelier aussi ?

R. Je suis allé voir monsieur Langelier à son bureau.

Q. Depuis l'automne précédent vous vous occupiez de cette vente-là ?

R. Pardon, j'avais commencé en novembre et cela c'était en avril.

Q. Quand aviez-vous vu monsieur Langelier ?—était-ce en novembre ?

R. Dans le mois de novembre d'abord, pour mon livre.

Q. Et il savait parfaitement, M. Langelier, que vous étiez le monsieur Breton, propriétaire de la collection de monnaies et de médailles canadiennes et du "Collectionneur" ?



R. C'est-à-dire je ne lui ai pas parlé de la collection dans le temps, je lui ai parlé de mon livre que je voulais vendre.

Q. Mais vous avez été présenté à lui comme monsieur Breton, propriétaire du " Collectionneur " et de la collection de monnaies ?

R. Oui.

Q. Alors, monsieur Charles Langelier n'a pas voulu vous livrer la lettre de crédit parce que, disait-il, il ne vous connaissait pas ?

R. C'est-à-dire, il me connaissait comme cela.....

Q. Comment, comme cela ? Il vous connaissait puisque vous aviez eu une entrevue avec lui au sujet de votre livre, il savait que vous en étiez le propriétaire ?

R. Il l'a envoyée à Montréal à monsieur Robidoux.

Q. Et il vous a dit là que c'était parce qu'il ne vous connaissait pas ?

R. Il m'a dit : comme mesure de précaution je vais l'envoyer à Montréal, à M. Robidoux.

Q. Vous a-t-il expliqué quelles étaient les précautions qu'il y avait à prendre ?

R. Non.

Q. Avez-vous su plus tard pourquoi ces précautions étaient prises ?

R. Non.

Q. Avez-vous reçu la lettre des mains de monsieur Robidoux, qui vous connaissait, lui ?

R. Non, monsieur.

Q. De qui l'avez-vous reçue ?

R. Je l'ai eue à la Banque d'Hochelaga. Monsieur Robidoux l'avait remise je crois, à monsieur Brunet ou à monsieur Geoffrion. Comme je n'étais pas connu à la Banque d'Hochelaga, n'ayant pas de compte là, monsieur Brunet m'a accompagné à la banque, et il m'a aidé à l'escompter.

Q. Monsieur Robidoux vous connaissait, lui ?

R. Monsieur Robidoux me connaissait.

Q. Vous n'avez jamais su pourquoi monsieur Robidoux ne vous avait pas remis cette lettre-là directement ?

R. Non, monsieur.

Q. Il ne vous en a pas informé ?

• R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas trouvé étrange que cette lettre passée des mains de M. Langelier, dans celles de monsieur Robidoux, de celles de monsieur Robidoux dans celles de monsieur Brunet, et se promène ainsi de mains en mains ?

R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez pas trouvé cela étrange ?

R. Non.

Q. Quelle explication vous donniez-vous à vous-même ?

R. Aucune explication.

Q. La lettre de crédit l'avez-vous jamais vue ?

R. La lettre de crédit je l'ai vue à la Banque d'Hochelaga ; il fallait bien que je la voie pour l'endosser ; je l'ai endossée.

Q. Elle était faite à votre nom ?

R. A mon ordre, oui monsieur.

Q. C'était une lettre qui vous était adressée à vous personnellement ?

R. Oui, monsieur.

Q. Et c'est monsieur Brunet et monsieur Robidoux qui l'ont reçue avant vous ?

R. Oui, monsieur.

Q. Était-elle ouverte quand vous l'avez aperçue pour la première fois à la banque d'Hochelaga ?

R. Elle était adressée à monsieur Robidoux, l'enveloppe était adressée à monsieur Robidoux.

Q. Mais la lettre elle-même était faite à vous-même ?

R. C'était simplement la lettre de crédit.

Q. L'enveloppe était adressée à monsieur Robidoux ?

---

R. La lettre de crédit n'était pas sous cachet, elle était ouverte dans l'enveloppe adressée à monsieur Robidoux à Montréal.

Q. Mais la lettre de crédit était adressée à votre nom, n'est-ce pas ?

R. A mon nom, mais elle n'était pas sous cachet.

Q. La lettre de crédit était au nom de P. N. Breton, écuier, libraire, Montréal ?

R. Oui, monsieur.

R. Eh bien, finalement combien avez-vous reçu sur cette lettre de crédit adressée à vous et reçue par monsieur Robidoux et monsieur Brunet ?

R. Je l'ai escomptée à la Banque d'Hochelaga le 22 avril, je crois.

Q. Est-ce vous-même qui l'avez acceptée ?

R. C'est monsieur Brunet qui l'a escomptée avec moi.

Q. Vous faites vos affaires vous-même ?

R. Je n'étais pas connu à la banque d'Hochelaga.

Q. A quelle banque étiez-vous connu ?

R. Je faisais mes affaires à la Banque d'Epargnes.

Q. Est-ce vous-même qui êtes allé demander à M. Brunet de vous accompagner à la Banque d'Hochelaga ?

R. Oui, monsieur. J'ai troublé M. Brunet tout le temps pour cette transaction, et je lui ai demandé un dernier service : c'était de m'accompagner à la banque pour faire escompter la lettre de crédit, n'étant pas connu là.

Q. Vous n'étiez pas connu dans d'autres banques ?

R. Non, monsieur, à la Banque d'Epargnes seulement, où je faisais mes affaires.

Q. Comment M. Brunet a-t-il escompté cette lettre de crédit ?

R. Il l'a escomptée, il a fait le bordereau et il a retiré l'argent. Il est venu avec moi chez M. Geoffrion. Le bordereau rapportait \$4897, laissant \$103 d'intérêt ; l'escompte était à trois mois, c'était payable en juillet. Il a remis l'argent chez M. Geoffrion, qui me l'a donné, moins \$1500, c'est-à-dire \$3397.

Q. Est-ce que vous avez reçu \$3397 ?

Q. Oui, monsieur, ce jour-là.

Q. Qu'avez-vous fait de ces \$3397 ?

R. J'ai d'abord déposé à la banque d'Hochelaga le même jour, \$2500.

Q. Et la différence ?

R. J'ai payé à M. George Daveluy \$500. Je dois dire d'abord que M. Daveluy dans l'intervalle m'a dit qu'il lui fallait une lettre d'un député conservateur approuvant ma collection pour l'introduire au gouvernement et qu'il avait vu M. Joseph Lessard, du *Monde*, à cet effet ; M. Lessard était dans le temps membre du parlement, député conservateur—et que M. Lessard consentait à donner une lettre et qu'il serait obligé de lui donner cent piastres (\$100), qu'il ne voulait pas donner la lettre à moins de cela.

Q. Monsieur Daveluy vous disait cela ?

R. Monsieur Daveluy me disait cela. Quand je lui ai payé les \$500, il a voulu retenir l'argent pour M. Lessard ; je n'ai pas voulu ; il a dit : “ Dans tous les cas, ce n'est pas cent piastres (\$100), c'est cinquante piastres (\$50), et il a dit : “ Dans tous les cas, j'arrangerai cela, j'ai des affaires avec lui.” Quelques jours après j'ai rencontré M. Lessard qui m'a dit que M. Daveluy ne lui avait rien donné, qu'il avait tout gardé. Comme de raison, si je n'avais pas donné autant j'aurais aimé à donner quelque chose à M. Lessard ; je lui ai dit que si je pouvais faire quelque chose pour lui plus tard, je le ferais.

Un peu plus tard M. Lessard vint me trouver et il me dit que son élection était contestée, qu'il allait en Appel, quelque chose comme cela, et que ça lui faisait des frais. Je lui ai dit de venir à mon bureau et que je lui donnerais \$10 piastres. Il est venu le soir et je lui ai donné \$10 piastres.

C'est une petite misère, mais qu'est-ce que vous voulez ? Je n'en parlerais pas si je n'avais pas donné ces dix piastres parceque j'avais fait ma vente ; si je n'avais pas fait ma vente au gouvernement je n'aurais pas donné ces dix piastres.

Q. Mais pour faire votre vente au gouvernement vous avez été obligé de vous passer des services de M. Daveluy ?

R. Oui.

Q. Et de requérir ceux de M. Geoffrion ?

R. Oui.

Q. Quel contrat avez-vous eu avec M. Geoffrion à ce sujet-là ?

R. Je suis allé le trouver et je lui ai dit que je voulais vendre au gouvernement de Québec une collection de monnaies, \$4,000, et 2,000 copies de mon livre,

faisant un total de \$5,000, et que je donnerais pour le fonds électoral la somme de \$1,500, s'il pouvait réussir.

Q. Il vous a dit qu'il allait réussir ?

R. Il n'a pas dit qu'il allait réussir, il a dit qu'il allait travailler pour moi, faire tout son possible.

Q. Quand était-ce cela, à quelle date ?

R. Je ne pourrais pas préciser les dates parce que je ne savais pas que je serais appelé plus tard à les donner.

Q. Est-ce longtemps avant que la lettre de crédit fut émise ?

R. Ce doit être en février et en mars, je crois ; je ne peux pas le dire au juste.

Q. Est-ce que ç'a pris bien du temps à M. Geoffrion pour réussir à faire la vente ?

R. Comme je vous dit, si c'est en février ou en mars, je n'ai réussi qu'en avril.

Q. Vous n'avez rien pour vous permettre de préciser à quelle date vous avez rencontré M. Geoffrion ?

R. Non, monsieur ; j'ai essayé avant de venir ici et je n'ai pu trouver rien qui pouvait me retracer cela.

R. Vous nous avez dit que vous aviez donné \$1500 à M. Geoffrion, n'est-ce pas ?

R. Oui, monsieur.

Q. Et que vous avez eu, vous, \$3,397 ?

R. C'est ce qui m'a resté, ce qui fait \$4,897.

Q. Vous avez déposé \$2500 ?

R. Oui.

Q. Vous avez donné \$500 à M. Daveluy ?

R. Oui.

Q. Dix piastres (\$10) à monsieur Lessard ?

R. Oui. Cela c'est plus tard, c'est vers la fin de mai.

Q. Qu'est-ce que vous avez fait de la différence ?

R. Je l'ai gardée.

Q. L'avez-vous retirée de la banque ; Vous avez fait un dépôt ?

R. J'ai fait un dépôt de \$2,500 et j'ai gardé le reste ; j'avais en mains \$897.

Q. Sur le dépôt de \$2500, avez-vous tiré en aucun temps ?

R. J'ai fait mes affaires personnelles.

Q. Vous n'avez donné d'argent à personne sur ce montant-là ?

R. Non, monsieur. J'ai donné de l'argent à ceux à qui je devais dans mes affaires.

Q. Vous n'en avez pas donné à M. Geoffrion ?

R. Non.

Q. A M. Brunet ?

R. Non.

Q. A. M. Béland.

R. Non.

Q. Ni à M. Robidoux ?

R. Non, monsieur.

Q. Tout ce que vous avez laissé à M. Geoffrion c'est \$1500 ?

R. \$1500, voilà tout ce que j'ai payé.

Q. Est-ce vous-même qui avez proposé à M. Geoffrion de lui laisser \$1500 est-ce vous-même qui avez fait le prix ?

R. Oui, c'est moi-même.

Q. M. Geoffrion vous a-t-il dit à quoi cet argent servirait ?

R. Il ne m'en a pas parlé du tout. Sachant qu'il était le dépositaire du fonds électoral, je lui ai dit que je souscrirais pour le fonds électoral. Voilà pourquoi je m'adressais à lui.

Q. Y avait-t-il des élections dans ce temps-là en 1891 ?

R. Il y avait des élections ; certainement.

Q. C'est dans le mois de février ou le mois de mars que vous êtes allé voir M. Geoffrion ?

R. Février ou mars, je ne me rappelle pas.

Q. Pouvez-vous dire quelles élections avaient lieu dans ce temps-là, au mois d'avril ?

---

R. Au mois d'avril, 1891, les élections fédérales, je crois.

Q. C'est au moment des élections fédérales, que vous y êtes allé ?

R. Pardon, je n'y suis pas allé pendant les élections ; je ne suis pas un homme politique, moi ; simplement je suis allé trouver M. Geoffrion, n'ayant jamais pensé aux élections ; je savais qu'il était le dépositaire d'un fonds électoral, et j'allais lui offrir cela pour réussir ?

Q. N'est-il pas vrai que l'élection fédérale a eu lieu à la fin de février et au commencement de mars ?

R. Je ne me rappelle pas des dates.

Q. Il n'y avait pas d'élections dans le mois d'avril ?

R. Non, monsieur.

Q. Il n'y avait pas lieu de souscrire à aucun fonds électoral ?

R. Dans tous les cas, je l'ai fait, pensant.....

Q. Vous pensiez qu'il fallait tenir constamment un fonds électoral ?

R. Il paraît.

Q. N'est-il pas vrai que vous vous proposiez purement et simplement de laisser \$1500, sur votre montant si vous étiez payé ?

R. Oui, je l'ai proposé moi-même.

Q. Purement et simplement ?

R. Oui.

Q. Vous n'avez pas parlé de fonds électoral ?

R. Pardon, j'ai dit que je souscrirais \$1,500, pour le fonds électoral.

Et le déposant ne dit rien de plus,

---

## TÉMOIGNAGE DE M. H. J. A. PRENDERGAST.

M. H. J. A. PRENDERGAST, de Montréal, caissier de la Banque d'Hochelaga, âgé de 47 ans, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, depose et dit :

Q. Avez-vous en votre possession une lettre de crédit émise par le gouvernement de la province de Québec et signée par l'Honorable Charles Langelier en faveur de P. N. Breton, en date du 15 avril, 1891 ?

R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous en donner communication aux Honorables Commissaires ?

R. DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

CABINET DU MINISTRE.

Quebec, 15 avril, 1891.

P. N. BRETON, Ecr.

Libraire, Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement a décidé d'acheter votre collection de monnaies et de médailles canadiennes pour la somme de quatre mille piastres (\$4,000) et aussi deux mille copies de votre livre " Le Collectionneur des monnaies canadiennes " à raison de cinquante cents l'exemplaire, formant la somme de mille piastres (\$1,000), le tout formant une somme de cinq mille piastres (\$5,000).

Cette somme sera payée après le quinze juillet prochain au porteur de cette lettre revêtue de votre endossement.

Nous avons reçu les livres et les médailles et monnaies ainsi vendus.

Je demeure votre tout dévoué,

CHARLES LANGELIER.

Secrétaire de la province.



Q. Quand cette lettre vous a-t-elle été remise ?

R. Le 22 avril, 1891.

Q. Par qui a-t-elle été délivrée à votre banque ?

R. Elle a été présentée par M. Breton lui-même.

Q. L'avez-vous escomptée ?

R. Oui, monsieur.

Q. Au crédit de qui le montant de cette lettre de crédit a-t-il été porté ?

R. M. Breton n'étant pas à cette époque le client de la banque, il était accompagné par M. Joseph Brunet.

Q. Quel est ce monsieur Joseph Brunet ?

R. L'échevin Brunet, le député.

Q. Le député de la division St-Jacques, à l'Assemblée Législative ?

R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que cette lettre a été portée au crédit de M. Brunet ?

R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce que tout le produit de cette lettre a été porté au crédit de monsieur Brunet ?

R. Le bordereau d'escompte a été fait au crédit de monsieur Brunet ; quant à la disposition que monsieur Brunet aurait pu en faire, je l'ignore.

Q. M. Breton a-t-il fait un dépôt à la banque ce jour-là ?

R. Oui, il a fait un dépôt ce jour-là à la banque.

Q. De quel montant ?

R. Je ne suis pas bien positif, mais je crois que c'est \$2500. Je n'en suis pas positif, je n'ai pas fait de démarches spéciales à ce sujet.

Q. Pouvez-vous vous assurer du montant qu'il a déposé ce jour-là ?

R. Oui, monsieur, en référant aux livres de la banque je pourrais facilement m'en assurer.

Q. Y avait-t-il d'autres personnes avec monsieur Breton ?

R. Pas à ma connaissance ; je ne me rappelle pas avoir vu d'autres personnes que monsieur Breton, accompagné de monsieur Brunet, qui paraissait venir pour le présenter. Monsieur Brunet est un vieux client de la banque.

Q. Avez-vous en votre possession d'autres lettres de crédit du gouvernement de la Province de Québec ?

R. Oui, monsieur.

Q. En faveur de messieurs Cadieux et Derome ?

R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous en donner communication aux Commissaires ?

R. Voici cette lettre :

Département du Secrétaire de la Province,  
Cabinet du ministre.

Québec, 11 novembre, 1890.

Messieurs CADIEUX & DEROME,

Libraires,

Montréal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement a décidé de prendre huit mille "Manuels d'Hygiène", à vingt-cinq cents, formant la somme de deux mille piastres (\$2,000), et que cette somme sera mise dans le budget à être voté à la présente session.

Croyez moi bien sincèrement,

Votre tout dévoué,

CHARLES LANGELIER,

Secrétaire de la province.

Q. Quelle est la date de cette lettre ?

R. Le 11 novembre, 1890.

Q. A quelle date a-t-elle été présentée à la banque et par qui ?

R. Elle a du être présentée le 15 janvier, si j'en juge par le paiement fait ce jour-là ; je ne me rappelle pas qu'elle ait été présentée avant.

Q. 15 janvier, 1891 ?

R. Oui.

Q. Par qui ?

R. Par un des associés de la maison, je crois que c'est monsieur Bertrand, je n'en suis pas positif.

Q. Voulez-vous dire au crédit de qui cette lettre a été portée ?

R. Nous avons escompté à ces messieurs un montant de deux mille piastres (\$2,000.) sur le billet, le 15 janvier, lequel montant a été porté à leur crédit.

Q. Les deux mille piastres ont été portées au crédit de ces messieurs ?

R. Oui, monsieur.

Q. Et c'était le montant de cette lettre de crédit ?

R. C'était le montant de cette lettre de crédit.

Q. Y a-t-il une autre lettre en faveur de messieurs Cadieux & Derome ?

R. Oui, monsieur.

Q. Veuillez nous en donner connaissance ?

R. J'omettais de dire au sujet de l'autre lettre que nous avons un télégramme de Québec, en date du 14 janvier, accusant réception des huit mille exemplaires ; j'en ai produit copie à la demande de l'honorable Trésorier. Voici la deuxième lettre :

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

CABINET DU MINISTRE.

Québec, 24 novembre, 1890.

MESSIEURS CADIEUX & DEROME,

Libraires,

Montréal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement a décidé d'accepter au même prix que l'année dernière, c'est-à-dire au prix de soixante piastres (\$60)

---

l'exemplaire, cinquante copies de votre ouvrage intitulé "Bibliothèque du Code Civil—DeLorimier". Cette somme sera portée au budget de la présente session et sera payée après le premier juillet prochain, au porteur de la présente lettre revêtue de votre endossement.

J'ai l'honneur d'être,

Votre bien dévoué,

CHARLES LANGELIER,

Secrétaire de la Province.

Q. Quand cette lettre a-t-elle été présentée à la Banque ?

R. Cette lettre était aussi accompagnée d'une autre lettre en date du 6 décembre, accusant réception des 50 copies et aussi d'un connaissance. La deuxième lettre a été présentée vers le vingt-sept novembre. Ce jour nous avons fait à ces messieurs une avance de mille piastres (\$1000), sur cette lettre-là.

Q. A eux personnellement ?

R. A eux personnellement ; à un de leurs employés ou à quelqu'un de la maison.

Q. A la maison Cadieux & Derome ?

R. Oui, monsieur.

Q. Quand avez-vous avancé la balance ?

R. Le cinq décembre, \$600, et le 10 décembre, \$1400 ce qui faisait \$3000, montant de la commande.

Q. Ces montants ont été mis au crédit de messieurs Cadieux et Derome ?

R. Oui, monsieur.

Q. Il y a une autre lettre de crédit, je crois, en faveur de messieurs Cadieux et Derome ?

R. Oui, monsieur.

Q. Quelle date ?

R. La troisième lettre est en date du 20 décembre, 1890.

---

DÉPARTEMENT DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE

CABINET DU MINISTRE.

Québec, 20 décembre, 1890.

Messieurs CADIEUX & DEROME,

Libraires-Editeurs,

Montréal.

Messieurs,

Le gouvernement a décidé d'acheter dix mille exemplaires additionnels du " Manuel d'Hygiène " du Docteur Lachapelle pour être distribués parmi les ouvriers qui fréquentent les écoles du soir.

Il est bien compris cependant que nous ne paierons que vingt-cinq cents l'exemplaire, c'est-à-dire le même prix que nous avons payé pour les exemplaires de ce même ouvrage que nous déjà acheté de vous.

Le montant de cet achat, savoir deux mille cinq cents piastres (\$2,500), sera payé au porteur de cette lettre revêtue de votre endossement après le quinze juillet, mil huit cent quatre-vingt-douze (1892).

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre tout dévoué,

CHARLES LANGELIER.

Cette lettre est accompagnée d'une autre en date du 15 janvier, disant : " Vous pourrez confier à monsieur Béland le " Manuel d'Hygiène " que nous avons acheté dernièrement de votre établissement ; monsieur Béland est chargé de la distribution de cet ouvrage. "

Q. Quand a été présentée cette lettre ?

R. Elle a dû être présentée le 26 décembre ; c'est la date de la première avance.

Q. A-t-elle été présentée par ces messieurs ?

R. Encore par ces messieurs, je ne peux pas dire lequel ; c'était généralement monsieur Bertrand qui faisait les affaires de la maison.

Q. Au crédit de qui en a été placé le produit ?

R. De ces messieurs, Cadieux & Derome. Le 26 décembre nous avons avancé \$900 ; le premier mai suivant, \$300 ; le 8 juin suivant, \$700 ; le 17 juillet, \$300 ; faisant en tout \$2200 , la commande se montait à \$2500.

Q. Et tous ces montants ont été portés au crédit de ces messieurs ?

R. Oui.

Q. Avez-vous escompté d'autres lettres de crédit du gouvernement de la Province de Québec en faveur de messieurs Eusèbe Sénécal & Fils ?

R. Oui, monsieur.

## DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

### CABINET DU MINISTRE.

Québec, 24 novembre, 1890.

Messieurs EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS,

Libraires-Editeurs,

Montréal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement a décidé d'acheter cinquante exemplaires du " Dictionnaire Généalogique de Monseigneur Tanguay " au prix demandé l'an dernier, savoir vingt-huit piastres (\$28.) l'exemplaire cartonné.

Si vous acceptez ces conditions un item sera placé au budget de la présente session et le montant sera payé après le premier juillet prochain au porteur de la présente lettre revêtue de votre endossement.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

CHARLES LANGELIER,

Secrétaire de la province.

Q. A quelle date a été présentée cette lettre à la Banque Hochelaga pour escompte ?

R. Cette lettre a dû être présentée le 24 novembre, 1890, vu que nous avons fait ce jour-là, à monsieur Sénécal l'escompte d'un billet de \$1,400 correspondant au montant.

Q. C'est le 24 novembre, que la lettre a été souscrite ?

R. Le 24 novembre. Autant que je me rappelle, M. Sénécal nous a dit qu'il avait de fait conclu et nous avons avancé cela avant, M. Sénécal étant un client de la banque, nous avons fait cette avance avant même de recevoir la lettre qui a dû, nécessairement, être présentée plus tard. C'est une circonstance qui m'a échappé.

Q. Est-ce que le produit de cette lettre a été placé au crédit de messieurs Eusèbe Sénécal et fils.

R. Oui, monsieur.

Q. En entier ?

R. En entier.

Q. Pour \$1400 ?

R. Pour \$1400.

Q. Voulez-vous nous donner communication d'une autre lettre de crédit de de l'honorable Langelier en faveur de messieurs Sénécal et Fils en date du 22 janvier, 1891 ?

## PROVINCE DE QUÉBEC

SECRETARIAT.

Québec, 22 janvier, 1891.

Messieurs EUSÈBE SÉNÉCAL et Fils,

Montréal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, par l'ordre de l'Honorable Secrétaire de la Province, que le gouvernement prendra trois mille exemplaires du Code Municipal,

dernière édition, édition française, et cinq cents exemplaires, édition anglaise. Le prix payé sera soixante-quinze cents pour l'exemplaire français et une piastre l'exemplaire anglais ; le tout payé le après la prochaine session.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

JOSEPH BOIVIN,

Assistant-secrétaire.

Q. Quel est le montant de cette lettre de crédit ?

R. Deux mille sept cent cinquante piastres (\$2,750), sur ce montant nous avons avancé, le 29 janvier, 1,375.

Q. A qui ?

R. A messieurs Eusèbe Senécal et Fils, et le reste est resté comme marge.

Q. Sont-ce là toutes les lettres de crédit qui ont été escomptés en faveur de messieurs Senécal et Fils, Breton et Cadieux & Derome ?

R. En référant aux livres j'ai trouvé un mémoire (c'est tout ce que j'ai pu retracer) que le cinq novembre, mil huit cent quatre-vingt-sept (1887) nous avons avancé à messieurs Cadieux et Derome sur une lettre de crédit du gouvernement six mille piastres (\$6000), qui ont été remboursées, c'est-à-dire payées par le gouvernement, le onze juillet, mil huit cent quatre-vingt-neuf (1889), mais les documents ont été retirés lors du paiement.

Q. Vous ne savez pas à propos de quoi était cette lettre de crédit ?

R. Je n'ai pu me rappeler et je n'ai rien trouvé dans les livres, sauf les entrées d'escompte.

Q. Est-ce que cette somme a été portée au crédit de messieurs Cadieux et Derome ?

R. Cette somme a été portée au crédit de messieurs Cadieux et Derome.

Q. En entier ?

R. En entier.

Q. Combien avez-vous dit que monsieur Breton avait déposé à votre banque le jour qu'il a escompté la lettre de crédit ?



---

R. Autant que je me rappelle c'est deux mille cinq cents piastres (\$2.500). Je puis vérifier la chose en jetant un coup d'œil sur nos livres.

Q. Savez-vous si monsieur Breton a retiré tout ce montant-là ?

R. Je ne saurais le dire.

Q. Pourriez-vous nous donner la liste des chèques qui ont été tirés sur ce montant ?

R. En faisant des recherches je pourrai y arriver, à moins que les chèques n'aient été retournés à leurs signataires.

Q. La différence a été mise au crédit de monsieur Brunet ?

R. Pardon. L'escompte a été fait sur un bordereau au nom de monsieur Brunet ; je n'ai pas recherché la disposition que monsieur Brunet en avait faite.

Q. M. C. A. Geoffrion, avocat, a-t-il un compte à la Banque d'Hochelaga ?

R. Je ne crois pas.

Q. Voulez-vous vous en assurer ?

R. Je puis m'en assurer.

Q. Pouvez-vous dire si monsieur Brunet a déposé aucune partie de ce montant-là le jour que la lettre de crédit a été escomptée ?

R. Je pourrais vous le dire en référant à nos livres.

Q. Voudrez-vous vous mettre en état de donner les informations demandées à ce sujet-là et revenir cet après-midi ?

R. Oui, monsieur.

La déposition du témoin est ajournée.

---